



CCI LANDES

FLASH D'INFORMATIONS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DES LANDES

CCI Infos

Édito



COMMENT LE GOUVERNEMENT CRÉE UN NOUVEL IMPÔT SUR LES ENTREPRISES !

213 millions d'euros + 500 millions d'euros, soit un total de 713 millions d'euros. Voilà l'addition que les CCI de France auront à verser en 2015 dans les caisses de l'État. Et si le ministre Emmanuel Macron poursuit sur cette lignée, le Gouvernement réduira, d'ici trois ans, les ressources des CCI de 26 %, sans réduire pour autant la taxe pour frais de CCI des entreprises. L'État vient ainsi nous faire les poches pour éponger une partie de son propre déficit. Avec un nouvel impôt qui ne dit pas son nom, voilà comment l'État s'approprie les ressources que les entrepreneurs de notre pays ont allouées aux CCI.*

Dans ce contexte, comment garantir le meilleur service aux entreprises et aux territoires ? De nombreuses structures jouent aujourd'hui leur survie. À titre d'exemple, les aéroports, les écoles, les ports que gèrent les CCI ou leurs services à la création d'entreprises ou à l'accompagnement à l'export sont en sursis, alors que les taxes affectées aux CCI ont un effet de levier positif sur l'économie de notre pays, de près de 4 milliards d'euros. Les Chambres de Commerce et d'Industrie ne sont pas des organismes d'enregistrement, mais portent les valeurs de l'entrepreneuriat en accompagnant au quotidien des milliers de chefs d'entreprises.

Les CCI jouent également un rôle fondamental dans l'éducation des jeunes et nous préparons dans certains cas les élites de la nation (HEC, ESSEC et l'ensemble du réseau des Grandes Écoles de Management par exemple), tout en ayant la volonté de promouvoir l'apprentissage. Dans les Landes, nos Écoles Supérieures de Design et de Management, qui sont impliquées de façon quasi-quotidienne avec les entreprises du département et veillent à l'emploi de leurs étudiants, pourraient souffrir de ces arbitrages budgétaires inconsidérés. Ces prélèvements de ressources, celles gérées par des patrons pour le compte d'autres patrons, reviennent à priver de jeunes talents de s'épanouir et de se former localement et, par le même biais, à priver des entreprises de bénéficier de compétences utiles à leur développement.

Au final, la création de richesse et les entreprises sont les grandes perdantes de ce type de politique. Nous savons bien gérer les ressources qui nous sont confiées et nous le démontrons chaque année et nous ne comprenons pas ces orientations gouvernementales.

Avec mes homologues des autres CCI, les Membres élus et l'ensemble de nos collaborateurs, nous ne lâcherons rien ! Le combat 2014 est rude, celui de 2015 le sera tout autant. Notre passion pour l'entreprise est trop forte pour baisser les bras maintenant. La voix des chefs d'entreprises doit continuer de résonner.

*213 M€ correspond à la baisse des ressources fiscales ; 500 M€ au prélèvement sur les fonds de roulement des CCI.

Sommaire

Améliorer sa présence
SUR LE WEB p.2

Développement
DURABLE
chez Delpyrat p.2

Innovation
100 % LANDAISE p.3

Portrait
DE CRÉATEUR p.3

En BREF p.4

FORMATION

AIDER LES PROFESSIONNELS TOURISTIQUES DU PAYS LANDES NATURE CÔTE D'ARGENT À MIEUX VENDRE SUR INTERNET



**Marie-Luce Ferry,
Responsable
service Formation
CCI des Landes**

Pouvez-vous présenter le "programme de formations et d'ateliers pour les entreprises touristiques du pays Landes Nature Côte d'Argent" ?

En partenariat avec les offices du tourisme du territoire, nous avons construit des parcours de formation, dont l'objectif est de développer les compétences en webmarketing pour les entreprises installées dans ce bassin économique.

Nos partenaires ont constaté qu'il y avait un réel besoin pour leurs adhérents de se faire connaître via les outils du web. Ils nous ont contactés car nous avons un savoir faire reconnu en formation, depuis les dossiers de prise en charge jusqu'aux choix des intervenants.

Et quels sont les enseignements prévus ?

Il s'agit vraiment de familiariser les structures touristiques avec les outils du web et les sites d'avis, par exemple TripAdvisor, pour qu'elles maîtrisent mieux les réseaux sociaux et qu'elles en fassent de véritables relais commerciaux. L'objectif est également d'améliorer l'accueil

du client anglophone, de gérer l'e-reputation ainsi que leur visibilité sur Google. Un focus particulier sera fait sur la retouche de photos et la communication visuelle.

Quand commencent les formations et qui peut s'inscrire ?

Dans un premier temps, nous visons en priorité les adhérents de nos partenaires. Les formations sont organisées sous la forme d'un parcours qui tient compte de la saisonnalité de la profession : du 16 février au 31 mars 2015 puis du 19 octobre au 18 décembre. En tout, 4 journées ainsi que 50 heures de cours d'anglais.

Où se dérouleront ces formations ?

À Mimizan et à Biscarrosse. Au-delà de ce programme dédié, la CCI des Landes a la véritable ambition de délocaliser sur ce secteur géographique un certain nombre de formations comme le management, la gestion, l'hygiène alimentaire afin d'en faciliter l'accès aux entreprises de la Côte d'Argent.

Pour vous inscrire, contactez votre office de tourisme ou bien Marie-Luce Ferry au 06 79 92 47 15. Plus d'infos sur www.landes.cci.fr / rubrique Se former.



DÉVELOPPEMENT DURABLE

DE LA VAPEUR MADE IN LANDES

Allier développement durable et recherche d'économie, c'est le pari réussi de Delpeyrat (Saint-Pierre-du-Mont) avec le lancement de sa chaudière vapeur biomasse.

« Nous avons constaté une évolution défavorable du coût de notre production de vapeur, introduit Frédéric Oriol, Directeur général de Delpeyrat. Nous avons donc cherché comment la produire en réduisant notre empreinte carbone tout en réalisant des économies ».

La réponse s'est présentée sous la forme d'une chaudière vapeur biomasse, « qui couvre 85 % de nos besoins annuels et qui ne sera associée à la chaudière actuelle gaz que

ponctuellement ». Mise en service le 1^{er} octobre dernier, elle fonctionne à partir de déchets de bois - écorces, élagages de bois... - issus des unités landaises, implantées dans un rayon de 30 kilomètres autour de Saint-Pierre-du-Mont. « Il était essentiel pour nous que le bois provienne de notre département ».

Avec cette nouvelle installation, qui couvre 400 m² du site, « la facture énergétique est réduite de 10 % par rapport au coût constaté avec le gaz, amortissement de la chaudière compris ».

Le + Info

Delpeyrat utilise 18 200 T de vapeur saturée, par an, pour l'alimentation des autoclaves et la production d'eau chaude.

INNOVATION 100% LANDAISE

LE DRONE, CHASSEUR DE FRELONS

Observateur de châteaux d'eau, facilitateur de traitements phytosanitaires et tueur de frelons. Le drone peut avoir des utilités inédites et révéler des torrents d'innovation.

Tout est parti de l'observation d'abeilles. Passionné de TIC et de logiciels libres (open source), Alexandre Cabrit a utilisé une caméra de très haute performance, en open source, dont il assure la commercialisation avec son bureau d'études Vision Scope, pour filmer ses ruches, inquiet de la disparition des abeilles. Jusqu'à ce que de plus en plus de frelons perturbent ses prélèvements vidéo. « *Je me suis dit que ce serait bien d'arriver à suivre le frelon avec une caméra volante. De là, est né le drone, chasseur de frelons* ». Armé d'une perche, celui-ci pénètre le nid et injecte un biocide. L'effet est fulgurant.

Après deux ans de conception, la commercialisation a démarré en octobre dernier. À destination, principalement, des sociétés de désinfection, des mairies, des grandes agglomérations... Déjà trois exemplaires ont été vendus, l'objectif est d'en avoir deux par département d'ici la fin 2015. Bien sûr, « *j'ai proposé la fabrication d'un drone open source que j'ai spécialisé en chasseur de frelons mais d'autres peuvent l'utiliser pour une autre finalité. C'est un*

formidable échange de connaissances et de possibilité de créer du business ». Seul fabricant en France et en Europe, il est contacté par des Belges, des Catalans, des Suisses... qui s'intéressent vivement au produit.

Sous son aspect qui pourrait relever du très beau jouet téléguidé, ce drone est un concentré d'innovation avec de la motorisation, de l'aérodynamique, de la transmission par ondes, de la conception 3D et, prochainement, un télémètre laser embarqué, « *dont la fabrication pourrait être relocalisée dans les Landes, soit un petit rapatriement industriel mais qui serait très valorisant pour notre économie* ».

Le + Info

Alexandre Cabrit peut fabriquer et vendre le drone car il a obtenu « le graal », sous la forme de "l'attestation de conception de type", délivrée par la DGAC et la DSAC. Il a bénéficié du soutien du Conseil régional et du Conseil général et recherche activement des investisseurs privés.



PORTRAIT DE CRÉATEUR

**« GRÂCE À LA CCI,
J'ÉTAIS MIEUX ARMÉE
POUR ME LANCER »**

Émilie Gardesse savoure les premiers résultats (positifs) de l'ouverture de sa boutique. Avec le Carrousel d'Émilie, elle propose de renouer avec le jouet traditionnel.

Rencontre.

Un tout premier bilan positif. Quelques semaines après l'ouverture de son Carrousel, boutique montoise de jouets traditionnels, Émilie Gardesse est soulagée : « *C'est bien parti, je suis pour l'instant dans mes objectifs* ».

Pour en arriver là, le chemin fut pourtant (un peu) semé d'embûches. « *J'ai dû aller à la rencontre de 11 banques pour décrocher un prêt, se souvient la jeune entrepreneure. Il faut vraiment s'accrocher. Grâce à l'accompagnement de la CCI des Landes, je me suis quand même sentie mieux armée pour me lancer. Valérie Robin m'a également bien conseillée en m'encourageant, notamment, à réaliser une étude de marché. Je voulais partir sur du 100% made in France, on s'est vite rendu compte qu'il fallait élargir au made in Europe pour ne pas souffrir d'un trop petit marché à mon échelle* ».

Dans sa boutique, Émilie Gardesse propose donc des jouets traditionnels qui présentent tous « *un intérêt éducatif* ». Un moyen pour elle d'allier deux expériences passées : celle d'institutrice et celle de commerciale en immobilier.

Ses mots d'ordre ? Qualité, sécurité, originalité et esthétique. « *Je pense que les gens apprécient ce retour au traditionnel ; ils en ont marre du pas solide, des choses toxiques et ils veulent revenir au traditionnel. La peinture à l'eau, par exemple, fait un tabac !* ».

En savoir +

Le Carrousel d'Émilie

40, rue Frédéric Bastiat, Mont-de-Marsan - 05 58 51 10 88

Mardi et vendredi, 10h - 19h

Mercredi et jeudi et samedi, 10h - 12h30, 14h30 - 19h

Pour un rendez-vous avec le service Création de la CCI des Landes : 05 58 05 44 50.

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE DESIGN DES LANDES

LANCEZ-VOUS DANS LE DESIGN !

Vos enfants sont passionnés par le dessin, la création, le design ? Ils veulent faire des études concrètes qui leur permettront rapidement de mettre en application leurs connaissances ? L'École Supérieure de Design des Landes, créée par la CCI, est faite pour eux !

Les inscriptions sont déjà ouvertes ; les dossiers étant téléchargeables sur www.esdl.fr

Si vous souhaitez en savoir davantage sur cette école qui a fait des stages en entreprise, de l'écoconception et de l'international, trois pierres angulaires de son enseignement, n'hésitez pas à venir aux portes ouvertes qui se tiendront le samedi 7 février 2015, au siège de la CCI à Mont de Marsan, de 10 h à 18 h.

Contact : Fabienne Loustau / 06 48 61 28 44



SÉCURITÉ DE VOS VIREMENTS FOURNISSEURS

ARMEZ-VOUS POUR ÉVITER LES FAUX ORDRES DE VIREMENT

Michelin a fait la une des journaux le mois dernier pour s'être fait dérober 1,6 M€. En cause ? De faux ordres de virement. Rien que dans les Landes, en 2014, trois entreprises ont été la cible de tentative de cette escroquerie.

Face à la recrudescence de ces arnaques, la Gendarmerie se mobilise pour sensibiliser les entreprises à ce risque, qui peut coûter très cher. « Il s'agit de hackers de très haut niveau, relèvent le Capitaine Olivier Ferrier, du groupement des Landes, et le Chef Stéphane Launer. Ils arrivent à usurper l'identité de fournisseurs de l'entreprise et réclament des montants de facturation à partir de 100 000 € ».

En cas de tentative auprès de votre entreprise, n'hésitez pas à porter plainte auprès de la gendarmerie la plus proche, « toutes les informations sont traitées par des services judiciaires spécialisés ». Le mieux étant encore de ne pas attendre "l'accident" et de sensibiliser tous les collaborateurs (directeurs financiers, comptables, trésoriers...), « afin d'accroître leur vigilance et de mettre en place des procédures de contrôle afin de sécuriser l'autorisation et l'exécution des transferts de fonds ».

ACCESSIBILITÉ

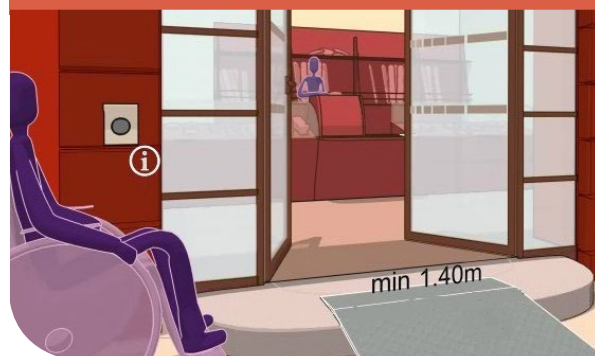
ÊTES-VOUS PRÊT POUR L'ÉCHÉANCE 2015 ?

Si votre établissement recevant du public (ERP) ne respecte pas les obligations d'accessibilité au 31 décembre 2015, vous devez impérativement déposer votre projet d'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) à la Préfecture le 27 septembre 2015, au plus tard.

La validation préfectorale permettra d'entériner l'échéancier pour la mise en accessibilité. Le dispositif comportera des points réguliers de contrôle et une validation à son terme.

La CCI des Landes, en partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, vous accompagne pour accomplir cette démarche et, ensuite, pour la mise en conformité de votre établissement. Après, il sera trop tard.

En savoir + : 05 58 05 44 62 / www.landes.cci.fr



NOUVELLE NORME RESTAURATION

ENTRÉE EN VIGUEUR DU «FAIT MAISON»

Restaurateurs, vous avez jusqu'au 1^{er} janvier 2015 pour vous mettre en conformité avec la nouvelle mention «Fait Maison».

Même si vous ne présentez aucun plat «Fait Maison», vous êtes tenu de rappeler l'existence de la règle en indiquant, de manière visible, sur votre carte : « Les plats "faits maison" sont élaborés sur place à partir de produits bruts ».

Si vous présentez des plats «faits maison», vous devez ajouter la mention «fait maison» et le logo ci-contre, en face de chaque plat concerné. Dans l'hypothèse où tous vos plats sont «faits maison», vous n'aurez qu'à ajouter le logo et la mention «fait maison» une seule fois, par exemple en haut de votre carte. Sans procédure de labellisation, la mention «fait maison» sera contrôlée, a posteriori, par la DGCCRF, dans le cadre des contrôles habituels des établissements.

Un site d'information dédié au «fait maison» est disponible sur www.economie.gouv.fr/fait-maison ; n'hésitez pas à contacter votre conseillère CHR, Frédérique Charpenel / 06 07 32 42 10.

